

Objet : Demande de création d'une halte ferroviaire à La Roche-des-Arnauds (05400)

À l'attention de :

Monsieur le Directeur Régional SNCF Gares & Connexions PACA
4 rue Leon Gozlan 13003 Marseille

Copie :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy
Conseil départemental des Hautes-Alpes
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Collectif de l'étoile ferroviaire de Veynes

Préambule

Contexte :

Le Département des Hautes-Alpes est composé d'une population d'un peu plus de 140 000 habitants, ce qui représente une densité de 28 habitants au km² répartis sur un territoire montagneux, avec seulement 4 villes (Gap, Briançon, Embrun, Veynes et Chorges) dépassant 3000 habitants.

A la fin du 19^{ème} siècle, une ligne de chemin de fer reliant Aix en Provence, Sisteron, Veynes, Gap et jusqu'à Briançon a été construite, désenclavant toutes les vallées haut-alpines et contribuant à l'essor économique et touristique du département.

Cette voie ferrée trace une véritable colonne vertébrale sur le département via un axe Nord-Est, Sud-Ouest, avec au niveau de la ville de Veynes des connexions par le train vers Grenoble et Valence, en plus de la ligne vers Marseille (l'Etoile de Veynes).

Malheureusement, les investissements en matière ferroviaire sur cette ligne ont été très faibles sur les 50 dernières années, de nombreuses gares ont été fermées sur le parcours, et les usagers se plaignent du faible nombre de trains et de dessertes.

Actuellement, il est estimé à plus de 80% des déplacements qui se font en voiture dans le 05 que ce soit au niveau des résidents haut-alpins pour leurs déplacements professionnels ou pour se rendre à des points de service ou des sorties, ou que l'on parle des visiteurs sur notre département.

Ce « tout-voiture » engendre de nombreuses aménités négatives :

- Dépendance au véhicule individuel : couts économique pour les ménages (achat, entretien, garage, ...), exclusion de certaines catégories de personnes -étudiants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite- vulnérabilité au cout et à la disponibilité en pétrole, ...
- Conséquences environnementales : Emission de gaz à effet de serre et de particules, consommation d'énergies fossiles, artificialisation des sols et consommation d'espaces naturels, perturbations des écosystèmes...

- Impacts sur la santé et les liens sociaux : moindre activité physique, stress, accidents corporels, ...
- Au niveau économique : création et entretien des infrastructures, temps de travail perdus dans les embouteillages et ralentissements
- Au niveau image : dégradation du paysage, incohérence avec les messages autour d'un tourisme vert, d'un air pur

Projet de performance ferroviaire des Alpes du Sud

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 dans les Alpes françaises offre l'opportunité historique d'accélérer la réalisation d'un programme de modernisation de la ligne Aix-en-Provence/ Briançon. C'est le projet Performance Ferroviaire des Alpes du Sud qui va permettre de sauvegarder durablement l'axe, permettre une exploitation plus fiable, plus performante, améliorer l'accessibilité dans les gares et les connexions entre les différents modes de transport.

La SNCF Réseau, la SNCF gares et connexions, l'Etat, la Région Sud, le département des Hautes-Alpes vont investir plus de 320 M€ pour ce projet qui permettra de rénover l'axe d'ici fin 2029.

En complément de ce projet, **la création d'une halte ferroviaire à La Roche-des-Arnauds** répond à un besoin criant sur le secteur du Buëch-Dévoluy de :

- 1. Transition vers des mobilités durables basées sur du transport collectif**
- 2. Modèle pour des déplacements en multi-modal**
- 3. Déchargement de l'axe routier Veynes-Gap**
- 4. Développement de l'habitabilité pour le secteur**

Exposé des motifs

1. Transition vers des mobilités durables basées sur du transport collectif



Voici l'évolution sur 50 ans des populations des 2 villages mitoyens de la halte projetée.

	1975	2023	% croissance
La Roche des Arnauds	711	1685	137 %
Manteyer	178	500	181%

Dans ces villages, la grande majorité des actifs doivent se rendre sur Gap, la préfecture du 05 – 40 000 hab- pour y travailler. Quelques-uns vont sur Veynes (bourg de 3200 hab). Actuellement, tous les déplacements se font en voiture individuelle...

Une halte ferroviaire à la Roche des Arnauds donnera la possibilité à ces actifs de prendre le train pour les trajets domicile-bureau.

En outre, les 2 villages sont dotés d'un réseau dense de chemins ruraux qui convergent assez facilement vers le point visé pour la nouvelle halte ferroviaire. Ce sont donc autant de possibilités de prendre son vélo pour accéder à la gare ou de rejoindre celle-ci à pied...

En terme de tourisme, il y a de nombreux points remarquables dans le secteur :

- Le marais de Manteyer situé en zone Natura2000 est très prisé par les observateurs d'oiseaux.
- Les vestiges du château de la Roche des Arnauds offrent un point de vue panoramique sur le village et la vallée du Petit Buëch.
- Le station de Ceuze située sur le synclinal perché, anciennement réputée pour le ski alpin est en phase de reconversion vers des activités de plein nature praticables pendant les 4 saisons. La montée de Ceuze est très appréciée par les cyclistes, et sur le plateau accessible en randonnées, un panorama à 360° est à couper le souffle...

Tous ces points remarquables pourraient être découverts par les familles, les sportifs ou les amateurs de nature de façon encore plus forte en venant par le train jusqu'à La Roche des Arnauds puis en utilisant un mode doux pour parcourir les derniers kilomètres...

2. Modèle pour des déplacements en multi-modal

La halte à la Roche des Arnauds – dans le secteur de l'ancienne gare du village- permet d'accéder très facilement sur ce point depuis les hameaux suivants :

- Commune de la Roche des Arnauds – Centre Bourg : à pied et à vélo
- Commune de la Roche des Arnauds – Route de Corréo : à pied et à vélo
- Commune de Manteyer – Tous hameaux : à pied et à vélo

C'est donc pour ces populations et en particulier pour ceux désirant ou devant se rendre sur Gap ou Veynes depuis leur domicile pour leur travail, un rendez-vous de santé, une démarche administrative, une course, etc l'opportunité de se rendre à son point de destination sans prendre sa voiture.

En outre, l'itinéraire « Le Buëch à vélo » qui relie sur 92 km Gap à Sisteron via Veynes passe par le point de la halte souhaitée. C'est donc la possibilité pour des cyclo-touristes de commencer ou finir une étape de l'itinéraire à La Roche des Arnauds.

3. Déchargement de l'axe routier Veynes-Gap

Actuellement la RD994 qui relie Veynes à Gap accueille un trafic routier moyen de plus de 10 000 véhicules par jour. C'est chaque matin et chaque soir un cordon ininterrompu de véhicules qui circulent sur cet axe créant de nombreux ralentissements et occasionnant de fréquents accidents.

De nombreux riverains de l'axe sur les communes de Manteyer, la Roche des Arnauds, la Freissinouse se plaignent de cette situation car elle génère des pollutions, des mises en danger (traversée de la RD994 au niveau de la Roche des Arnauds, entrée ou sortie des véhicules sur les chemins communaux ou départementaux en intersection avec la D994).

La mise en œuvre d'une halte ferroviaire à la Roche ne réglerait pas tout sur l'encombrement de la RD994 mais limiterait néanmoins de quelques dizaines de voitures chaque jour aux heures de pointe la circulation sur cet axe très encombré.

4. Développement de l'habitabilité du secteur Buech-Dévoluy

Il s'agit de penser la couverture des besoins fondamentaux des habitants résidant - ou visiteurs venant - sur le secteur du Buëch-Dévoluy en leur offrant de nouvelles possibilités de déplacements en alternative à l'usage d'une voiture.

Et ce faisant, la nouvelle solution est davantage respectueuse des limites planétaires, que ce soit en matière de consommation de ressources naturelles non renouvelables, de rejet de gaz et autres facteurs polluants.

En outre, le côté collectif du mode de transport remet du liant au sein de la population et permet de créer les conditions d'une mixité sociale et de contacts inter-personnels.

La solution apporte également une possibilité supplémentaire pour inclure dans la vie active des personnes qui ont des impossibilités ou difficultés à conduire un véhicule.

Enfin elle apporte une image très positive du territoire en introduisant un mode de déplacement doux, très peu polluant, qui s'intègre dans le paysage et dans la vie locale.

5. Faisabilité technique

La ligne Veynes-Gap traverse la commune de la Roche-des-Arnauds en étant une voie unique sur ce secteur. Cependant, au niveau de l'ancienne gare, une large emprise est propriété de la SNCF et permet de faire les aménagements nécessaires : Quai, voie de délestage, parking vélos, ...

Etant donné qu'il n'y a pas d'électrification de la ligne entre Gap et Veynes, la solution qui nous paraît la plus opportune est de s'appuyer sur l'expérimentation en cours en Moselle avec le train Draisie.

Le train Draisie 100% électrique sur batteries est développé et actuellement en cours de test par un consortium avec 4 partenaires (SNCF, Lohr, Railenium et stations-e) et doit être délivré sur le marché français en 2028. Les batteries, logées au niveau du toit du train, permettent une autonomie d'environ 100 km et une recharge rapide en gare (environ 2 minutes). Elles sont comparables à celles utilisées dans les bus électriques et sont conçues pour une utilisation optimale sur les petites lignes non électrifiées.



6. Soutien des élus et de la population

Cette demande émane d'une concertation avec les élus locaux, les associations et les habitants, qui ont exprimé leur soutien à ce projet lors de plusieurs réunions publiques et ce, depuis de nombreuses années.

Demande formelle

La commune de Manteyer demande donc à la SNCF Gares & Connexions :

- D'étudier la faisabilité technique et financière de la création d'une halte ferroviaire à La Roche-des-Arnauds ;
- D'intégrer ce projet dans les meilleurs délais à la prochaine révision du plan de développement du réseau ferroviaire régional ;
- D'associer La commune de Manteyer, en tant que collectivités locales ayant intérêt à agir, à l'élaboration de cette étude.

Engagements des signataires

Les signataires de cette motion s'engagent à :

- Soutenir activement le projet auprès de tous les acteurs et instances compétentes ;
 - Participer aux concertations et aux études prévisionnelles ;
 - Mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de ce projet.
-

Motion adoptée par :

Nom de la collectivité : La commune de Manteyer

Représentée par : Frédéric REY, maire

Mode d'adoption : Vote en Conseil Municipal du 5 juin 2026